

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

## Réunion du 28 février 1997

Convocation du 13 février 1997

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, le vingt-huit février mil neuf cent quatre-vingt dix-sept à dix-sept heures et trente minutes, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort, sous la présidence de Monsieur Raymond ROSSI.

### Membres du Bureau présents :

ROSSI Raymond - DROUET Jackie - BOULAY Jean-Pierre - TALON Bernard - KUNTZ Daniel - LEGUILLON Maurice - OLIVIER Yves - MARCUZ André - CHIRON Maurice - BAZIN René - GENIER Daniel - GAIDOT Michel - CAVIN Daniel -

### Présents :

LAMBERT Jean-Marc - BRUNNER Alain - DAMOTTE Simon - PASTORI Daniel - PIGNOT Marie-Claire - MENY Frédéric - JOLIAT Emile - GAMET Claudine - DE MURCIA Michel - MOUGEY Véronique - BONTEMPS Edouard - AUBERT Georges - BOURQUARD Claude - CASIRAGHI Pierre - GIRARD Pierre - STOECKLEN Jean-Louis - MALNATI André - ROBERT Patrick - FLEURY Robert - BRUCKERT Claude - GUERDAT Alain - BUHR Bernard - LAMOUREUX Jean-Philippe - DEVANTOY Robert - RUER André - WOLFER Pierre - CASASSAS Jean - PERNIN Pierre - GRANDJEAN Daniel - BEY René - BOITEUX Daniel - NAEGELEN René - RIDACKER Charles - HEIDET Jean-Paul - LOCATELLI Jean - PIGNON Maurice - MARINELLI Jean - RIDACKER Christian - NICOUD Maurice - HYORDEY Daniel - HARLAY Gérard - HUMBERT Renée - PIFFER Mariot - TRAVERS Gérard - HUMBERTCLAUDE Gilbert - CHARRETON Henri - DEMUTH Robert - HENRI Jack - EDUS Guy - RENARD Michel - NORO André - SCHIRRER Jean-Paul - TRITTER Boris - COULON Eric - BEGUE Denis - HISLEN Jean - CLAIR Michel - PETITJEAN Gérard - SALVI Gilbert - PERROT Pierre - ORY Dominique - CUENIN Paul - XOLIN Jean - GRISEY Gilbert - GIRARDIN Jean - GIROL Serge - DINET Monique - GALLECIER Jean-Pierre - CLERC Bernard - ROUECHE Etienne - HEIDET Jacques - LELIEVRE Gilles -

### 85 délégués présents

### Excusés :

MARIN-MOSKOVITZ Gilberte - ENGGIST Robert - FISCHER Denis - PIOT Marie-Madeleine - PONS Michel - GEHANT Emile - HALLER Claude - DIDIER Michel - CHOFFIN Laurent -

### Assistaient :

BERRAUTE Jean-Pierre - Michel SAUVE - Morand DUBAIL -

Le quorum étant atteint, monsieur ROSSI ouvre la séance à 17h40 heures en remerciant les membres du Comité de leur présence.

Après un bref historique du Syndicat, il passe la parole à monsieur Jean-Pierre BERRAUTE, Chargé de mission à EDF-GDF Services Nord Franche-Comté.

## **1 COMPTE RENDU D'ACTIVITES 1996 D'EDF**

Monsieur BERRAUTE présente le rapport d'activités d'EDF pour 1996 comme ci-dessous :

### **1.1 PRESENTATION DES PARTENAIRES**

En 1996, deux communes ont adhéré au Syndicat, ce qui représente à la fin 1996, 101 communes.

L'autorité concédante et le concessionnaire ont investi dans la pierre, puisque vous avez emménagé dans les locaux du boulevard Anatole France, à la satisfaction de tous je pense.

Quant à nous, nous avons installé dans la nouvelle Unité de Services, les 4 agences :

- Agence Réseaux Electricité du Territoire dirigée par Michel PAPON
- Agence Clientèle Grand Public dirigée par Hervé DELANAY
- Agence travaux du Territoire dirigée par Luc BOISSENIN
- Agence Réseau Gaz du Territoire dirigée par Patrice HENRY

D'autre part, fonctionne également,

- 1 bureau d'accueil à DELLE,
- une agence Clientèle importante à Montbéliard dirigée par Charles CHAYS.

### **1.2 PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ANNEE 1996**

#### **1.2.1 La clientèle du Centre**

Les ventes d'énergie électrique du Centre, tous clients confondus s'élèvent à 1.179.079 KF en augmentation de 0,7 % par rapport à 1995, alors que nos ventes d'énergie avec 2.306.407 MWH augmentent de 2,8 % :

- 50 % de l'énergie est fournie aux clients BT,
- 50 % de l'énergie est fournie aux clients MT.

Le nombre de clients BT passe de 233.663 à 236.173 soit + 1.07 %

Le nombre de clients MT passe de 680 à 667 soit - 1,9 %.

### **1.2.2 L'exploitation**

L'année 1996 serait une bonne année sans les événements exceptionnels des 18, 19, 20 novembre et de la fin de l'année. Le phénomène climatique a concerné plus de 200.000 clients entre les centres de Franche-Comté Sud, Franche-Comté Nord et Vosges.

### **1.2.3 Coût de l'incident**

Dépannage - réparation immédiate :	1.000 KF
Répartitions définitives	1.400 KF
Renouvellement des réseaux endommagés	7.000 KF

### **1.2.4 Les autres faits marquants de l'année**

- 1<sup>ère</sup> année de vie du Cahier des Charges,
- relations suivies entre l'autorité concédante et le concessionnaire,
- paiement des redevances pour environ 1.600 KF,
- établissement et réalisation du programme de travaux, d'amélioration de l'environnement dans le cadre de l'article 8 du Cahier des Charges,
- rédaction du premier compte rendu d'activité pour l'année 1995,
- participation active à la commission pauvreté - précarité, le budget 96 de cette commission a été de 435.000 Francs. Le Centre Franche-Comté Nord d'EDF a apporté directement 45.000 F, auxquels il faut ajouter la part centralisée versée directement à la Préfecture (40 MF pour la France).

## **1.3 QUALITE DES SERVICES**

D'importants efforts sont déployés par EDF pour améliorer la qualité de nos services et donc pour augmenter le taux de satisfaction de la clientèle.

Monsieur BERRAUTE présente différents tableaux et documents pour illustrer son propos.

## **2 COMPTE RENDU D'ACTIVITES 1996 DU SIE**

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité du Syndicat Intercommunal d'Electricité pour l'année 1996.

Par la convention intervenue le 13 mars 1995, le Syndicat concède à EDF la distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes au Syndicat, aux conditions du cahier des charges.

## ***2.1 STRUCTURE DU S.I.E.***

### **2.1.1 Nombre de communes :**

Le Syndicat regroupe aujourd'hui **101 communes** du département du Territoire de Belfort.

**Buc** est la seule commune à ne pas adhérer.

Les communes de Meroux et Moval ont à délibérer sur leur adhésion, suite à la séparation intervenue il y a quelques temps.

### **2.1.2 Bureaux du SIE :**

Le bureau est composé de quatorze membres élus par le Comité : un Président, quatre Vice-Président et un Secrétaire.

En 1996, le Bureau s'est réuni quatre fois : les 16 février, 19 juin, 11 juillet, 13 novembre.

### **2.1.3 Comité :**

Le Comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat.

Le Comité s'est réuni en Assemblée Générale le 28 juin 1996 à Bourogne.

## ***2.2 BILAN D'UNE ANNEE DE CONTROLE***

### **2.2.1 L'activité du contrôleur au cours de l'année 1996 a été marquée par :**

- les visites de communes : 19 visites (15 communes),
- l'étude des dossiers « travaux » et la préparation en vue de leur présentation au Bureau,
- les contacts et réunions avec les partenaires : la FNCCR, EDF-GDF Services Franche-Comté Nord,
- l'organisation d'une rencontre inter-syndicats (Jura, Vosges, Haute-Saône)
- la préparation des différentes réunions (Bureau, SIE/EDF)

### **2.2.2 Dossiers de travaux pour 1996 :**

**17 dossiers** concernant les travaux relatifs au réseau de distribution d'électricité ont été constitués par les communes intéressées et adressés au SIE.

La possibilité de la prise en compte du coût des travaux au titre de l'art. 8 du cahier des charges (intégration des ouvrages dans l'environnement) a été examinée par le Bureau.

**Des critères d'éligibilité** des dossiers à l'article 8 du cahier des charges et à l'octroi de subvention syndicale ont été établis par le Bureau.

Les critères retenus sont les suivants :

- ressources potentielles par habitant,
- effort fiscal,
- prise en compte d'un seul dossier par commune (celui du montant le plus élevé),
- pas d'éligibilité de la même commune deux années consécutives.

<b>9 dossiers</b> ont été retenus par le Bureau pour l'application de l'art. 8	
- total devis HT. des dossiers de travaux retenus : 3.701.523 F.	
total article 8 accordé :	<b>781.430 F</b>
- total HT des travaux réalisés et facturés au 31/12/96 : 289.000 F	
article 8 correspondant payé par EDF	- <b>115.600 F</b>
- total HT travaux en cours, non facturés, au 31/12/96 : 600.000 F	
article 8 correspondant	- <b>240.000 F</b>
	-----
article 8 restant pour les travaux non débutés au 31/12/96	<b>425.830 F</b>
<b>1 dossier</b> a été retenu pour le versement de la subvention syndicale (Bermont)	
- total accordé :	11.450.- F.

### **2.2.3 Examen des projets de dossiers art. 49 ou 50 présentés par EDF :**

(art. 11 du cahier des charges - travaux soumis à approbation - application de la loi du 15 juin 1906 et du décret du 29 juillet 1927 mod.)

Il s'agit de contrôler que les clauses du cahier des charges relatives à l'intégration des ouvrages dans l'environnement sont appliquées.

En 1996	article 49 = 77 dossiers	article 50 = 6 dossiers
(p.m.: 1995	article 49 = 38 dossiers	article 50 = 7 dossiers)

### **2.2.4 Interventions avec EDF-GDF Services Franche-Comté Nord :**

Pour les projets de travaux des visites sur sites ont été effectuées conjointement avec EDF - et le cas échéant avec France-Télécom lorsque ceux-ci intervenaient également.

L'objet de ces visites était en particulier de favoriser une coordination pratique entre les partenaires (commune, EDF, France-Télécom) dès la mise en œuvre du projet et de vérifier la bonne application des principes contenus dans le cahier des charges.

## ***2.3 CONVENTION***

### **2.3.1 Electrification à l'aide d'énergie renouvelable :**

La convention entre EDF-GDF Service et le SIE dont la teneur avait été présentée à la dernière assemblée générale du Comité (délibération de la séance du 28 juin 1996) a fait l'objet d'un projet qui a été étudié par les membres du Bureau.

La convention a été rédigée en décembre 1996.

Elle a été signée le 9 janvier 1997.

## ***2.4 REUNIONS***

**Réunions de travail avec EDF-GDF Franche-Comté Nord :** Des rencontres avec notre partenaire ont eu lieu les 13 juin, 27 juin, 12 juillet, 2 octobre et 18 décembre 1996. Ces réunions ont notamment eu pour objet la présentation par le SIE des dossiers retenus dans le cadre de l'article 8

**Commission consultative Associations de Consommateurs le 15 mars 1996** : présentation du Syndicat et des Associations de Consommateurs, discussion sur la qualité des services et du produit électricité sur le Territoire de Belfort.

**Assemblées générales et Conseil d'administration FNCCR le 3 avril 1996** : Election de Monsieur ROSSI au Conseil d'Administration de la FNCCR.

**Journée d'Etudes 22 mai 1996 à Paris** : contrôle des concessions, système informatique géographique, énergies nouvelles et renouvelables, coopération intercommunale pour le gaz.

**IGN Cartographie informatique 4 juin 1996 à Arc et Senans** : présentation du Système Informatisé de gestion cartographique.

**Instance régionale de concertation** : Une réunion a eu lieu le 5 décembre 1996, M. ROSSI y participait au titre du SIE.

### **3 BUDGET 1997 ET OPTIONS RETENUES**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'application de l'instruction comptable M14 au 1<sup>er</sup> janvier 1997 suppose au préalable que soient arrêtées certaines options, cette compétence étant dévolue au Comité Syndical. Il est ainsi proposé de retenir, compte tenu des particularités applicables aux EPCI comptant en leur sein une commune de plus de 10 000 habitant :

- un vote par nature
- une présentation fonctionnelle croisée.

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur ce point. Tous les membres du Comité acceptent cette option pour la présentation de la M14.

Monsieur ROSSI demande à monsieur SAUVE de présenter le budget 1997.

Le budget est présenté conformément à la nouvelle instruction budgétaire et comptable (M14).

Les différents articles du budget sont passés en revue et commentés. Les membres du comité n'ayant pas d'observations particulières à formuler, le budget est adopté à l'unanimité.

### **4 AMORTISSEMENT DES BIENS**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M 14, appliquée dès 1997 par le Syndicat Intercommunal d'Electricité, rend obligatoire l'amortissement des biens meubles.

Monsieur le Président propose de fixer, sur la base d'un amortissement linéaire, les durées suivantes :

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Logiciels                                  | 2 ans,  |
| 2. Mobilier                                   | 15 ans, |
| 3. Matériel de bureau électrique/électronique | 10 ans, |
| 4. Matériel informatique                      | 5 ans,  |
| 5. Matériels classiques                       | 10 ans. |

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président, approuve le principe d'un amortissement linéaire des biens meubles, à compter de 1997 selon les durées fixées ci-dessus.

## **5 INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Le Syndicat a reçu un courrier du payeur départemental relatif au versement d'une indemnité de conseil de 763 F pour 1996/97. Cette indemnité résulte de l'arrêté ministériel du 12 juillet 1990. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une rémunération facultative que l'assemblée a toute liberté d'accorder ou non sachant qu'elle est liée aux conseils et assistance que le payeur départemental peut apporter à nos services. Le Comité ouï l'exposé du Président, décide d'accorder cette indemnité pour la durée du mandat.

## **6 CONVENTIONS**

### **6.1 REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Président soumet à l'assemblée un projet de convention qui prévoit le remboursement au centre de gestion des frais ci-dessous :

- 3/20<sup>ème</sup> de la facture totale pour la maintenance de l'équipement téléphonique,
- 1/4 de la facture totale pour la maintenance du télécopieur,
- 1/4 de la facture totale pour la collecte et la remise du courrier,
- 1/6 de l'abonnement téléphonique.

Les communications téléphoniques seront remboursées par le SIE sur la base d'un état trimestriel présenté par le Centre de Gestion.

L'assemblée, ouï l'exposé du Président, approuve le présent rapport et charge le Président de signer la convention et toutes les pièces y relatives.

### **6.2 INTERCOMM**

Il est exposé au Comité que le Syndicat envisage d'acquérir les logiciels « lotus-notes » pour la mise en place du réseau intercomm.

Les différents partenaires de ce projet sont l'Association des Maires, le Centre de Gestion, le SIE et IDEE. Le coût sera de 85.000 F pour le SIE. Les recettes perçues rembourseront cette somme. Le Comité Syndical, approuve ce projet et charge le Président de signer la convention à intervenir et toutes les pièces y relatives.

### **6.3 INFORMATIQUE**

Le Syndicat s'est doté du logiciel de comptabilité Magnus. La maintenance du logiciel, du matériel et de la formation sont faites par IDEE. La convention proposée pour son intervention est de 10.000 F diminuée de la participation du Conseil Général de 7 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président, le Comité Syndical approuve la convention et charge le Président de la signer ainsi que toutes les pièces y relatives.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, le Président clos la séance à 19 heures 30 minutes.

Belfort, le 26 mars 1997

Le Président ,  
Raymond ROSSI